

Règlement Particulier Du championnat Interclubs D-Loisirs (Promobad) du Département du Loiret	Validité : Saison 2025-2026 Mise à jour du 19/05/2025 Les modifications Important
---	--

Organisé par la Commission Départementale des Interclubs (CDI) du Loiret

Table des matières

1. GENERALITES	2
2. PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES.....	2
3. INSCRIPTION / FORFAIT DES EQUIPES	2
4. OBLIGATIONS DES EQUIPES.....	2
5. COMPOSITION DES EQUIPES	3
6. HIERARCHIE DES JOUEURS	3
7. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE	3
8. ARBITRAGE - JUGE-ARBITRAGE	4
9. FORFAIT SUR UN MATCH	4
10. BAREME DES POINTS PAR MATCH.....	4
11. BAREME DES POINTS PAR RENCONTRES.....	4
12. MODALITE DE CLASSEMENT	4
13. DISQUALIFICATIONS DE JOUEURS ET AUTRES SANCTIONS	5
14. COMMUNICATION DES RESULTATS	5
15. RESERVES ET RECLAMATIONS	5

1. GENERALITES

1.1 Le règlement particulier du championnat interclubs loisir du département du Loiret précise les différences liées à ce championnat, par rapport au règlement du « Championnat interclubs du département du Loiret ».

1.2 Les rencontres du championnat interclubs loisir se déroulent en soirée avec une phase de poules en rencontres aller-retour dans chaque club.

1.3 Dans la mesure du possible, les poules comprendront des clubs d'un seul bassin géographique (Gien, Montargis, Pithiviers, Orléans...) pour que les déplacements soient limités au maximum. Il ne sera pas organisé de rencontres si le nombre d'équipes dans un bassin est inférieur à 3.

1.4 Dans cet interclub « D-Loisirs (Promobad) », il est possible d'inscrire des équipes multi-clubs (c'est-à-dire des joueurs licenciés dans des clubs différents).

2. PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES

2.1 Il n'est pas prévu de procédures de promotion et relégation des équipes du championnat interclubs D-Loisirs ; celui-ci étant indépendant du Championnat interclubs du département du Loiret .

2.2 L'interclub Loisirs se fait sur le mode du Promobad, avec points promus dans POONA à l'issue des rencontres.

3. INSCRIPTION / FORFAIT DES EQUIPES

3.1 Les clubs doivent transmettre au responsable le dossier d'inscription complet pour chaque équipe engagée, accompagné du virement correspondant aux droits d'inscription. Le RIB est disponible en pièce jointe du fichier d'inscription. Merci de joindre une capture d'écran du paiement. Lors du virement, pensez à préciser le nom de votre club, son sigle, la mention D-Loisirs, ainsi que le numéro de l'équipe si plusieurs sont inscrites dans la même division.

3.2 Dans l'hypothèse où une équipe dont l'inscription a été validée par la CDI déclare forfait avant le début du championnat :

3.2.1 Si la composition des poules du championnat n'est pas encore officialisée, son inscription sera retirée. Les droits d'engagement seront remboursés.

3.2.2 Si la composition des poules du championnat est officialisée et que le championnat n'a pas encore débuté l'équipe est mise hors championnat. Une sanction sportive pourra être prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

3.2.3 Si le championnat a débuté, l'équipe ne peut se désister. Une amende pour forfait général lui sera infligée. Une sanction sportive pourra être prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

4. OBLIGATIONS DES EQUIPES

4.1 Il n'est pas prévu d'obligation en matière d'arbitrage et juges-arbitrage pour le championnat interclubs loisir.

4.2 Le championnat interclubs loisir n'étant pas lié au championnat interclubs départemental, il n'y a pas de demande de respect de valeur hiérarchique de l'équipe par rapport aux autres équipes du club.

4.3 Le club qui reçoit doit mettre à disposition des joueurs des volants. Le volant officiel est un volant plastique type MAVIS 500. Les joueurs classés peuvent imposer de jouer en plumes, volants à leur charge.

5. COMPOSITION DES EQUIPES

5.1 Tout joueur participant doit être en règle, à savoir : avoir une licence validée dans Poona le jour de la rencontre.

5.2 Le classement maximal autorisé pour jouer est P10 classement CPPH 2 semaines avant les rencontres, le contrôle des licences et niveau étant faisable facilement sur Badnet.

5.3 Les équipes peuvent être composées de joueurs minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans.

5.4 Une équipe peut être une association de joueurs provenant de différents clubs, sous l'égide d'un seul club.

5.5 Un joueur ou joueuse ne peut jouer qu'avec une seule équipe IC D-Loisirs Promobad de son club sur une même semaine.

5.6 Les joueurs, joueuses sur un IC D-Loisirs Promobad peuvent jouer la même semaine dans un IC supérieur (règle exclusive sur cet IC)

6. HIERARCHIE DES JOUEURS

6.1 La hiérarchie des joueurs en simple est établi selon le classement fédéral (côte du CPPH).

6.2 La hiérarchie des paires en double ou mixte est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de la paire concernée.

6.3 Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base classement qui est consultable sur le site internet de la fédération : poona.ffbad.org

6.4 A valeur égale, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

7. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

7.1 Chaque rencontre se joue en 9 matchs ; 7 « obligatoires »

2 simples Hommes

2 simples dames (1 obligatoire ; le 2ème facultatif)

2 double Hommes

1 double Dames

2 doubles mixtes (1 obligatoire ; le 2ème facultatif)

Le nombre de match obligatoire chez les hommes a été augmenté pour permettre à plus d'hommes de faire de l'IC au vu de la différence du nombre de licenciés rapport H/F.

7.2 Par rencontre, 2 matchs maximum sont autorisés pour les hommes ; 3 matchs maximum sont autorisés pour les femmes, il vous faudra donc au minimum 4 hommes et 2 femmes à chaque rencontre.

7.3 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre qu'un seul match dans la même discipline.

7.4 L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en mixte doit respecter la hiérarchie établie à l'article 6.

8. ARBITRAGE - JUGE-ARBITRAGE

8.1 Les rencontres du championnat interclubs D-Loisirs se déroulent en auto-arbitrage.

8.2 Les matchs doivent respecter les règles FFBad (2 sets gagnant de 21 points,...).

8.3 Les capitaines doivent veiller au bon déroulement de la rencontre : respect du présent règlement; **en particulier la bonne composition des équipes et le contrôle des classements AVANT le début de la rencontre.**

9. FORFAIT SUR UN MATCH

9.1 Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard des articles 5 et 7.

9.2 Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 ; 21-0

9.3 Si un joueur abandonne le match (blessure...) le match est perdu par abandon (**bien notifier les scores au moment de l'abandon**).

10. BAREME DES POINTS PAR MATCH

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à

L'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match forfait : 0 point

11. BAREME DES POINTS PAR RENCONTRES

Seuls les 5 matchs obligatoires sont comptabilisés pour le calcul des résultats.

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire : + 5 points
- Défaite : + 1 point
- Forfait : 0 point

A cela s'ajoute :

- Bonus offensif : + 1 point au vainqueur si la rencontre est gagnée 7/0.
- Bonus défensif : + 1 point au perdant si la rencontre est perdue 3/4

12. MODALITE DE CLASSEMENT

Le classement est établi à titre informatif seulement.

12.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

12.2 S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

12.3 Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

12.4 Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

12.5 Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des ou de la rencontre (s) les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

12.6 En dernier recours, les équipes sont départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Equipe A : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 60, matchs contre 20, différences + 40

Equipe B : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différences + 36

Equipe C : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différences + 36

Equipe D : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 56, matchs contre 24, différences + 32

13. DISQUALIFICATIONS DE JOUEURS ET AUTRES SANCTIONS

Tout joueur ne respectant pas ce présent règlement pourra être interdit de jouer dans ce championnat par la CDI.

14. COMMUNICATION DES RESULTATS

Après chaque rencontre, l'un des deux capitaines doit :

- envoyer la feuille de match par e-mail à l'organisateur,
- saisir les résultats dans BADNET dans un délai de 48 heures.

Merci de veiller à transmettre la feuille dans les plus brefs délais, et dans un format soigné et lisible. Les photos prises avec un smartphone sont à éviter : elles sont souvent mal cadrées et peu adaptées à l'impression en raison de leur forte consommation d'encre. L'organisateur comptabilisera les résultats et les diffusera à chaque capitaine. Les résultats seront saisis sur **BADNET** pour le D-Loisirs et visible sur ICBAD et EBAD.

Les capitaines qui le souhaitent peuvent faire directement la saisie dans BADNET mais cela n'exclut pas l'envoi de la feuille de rencontre.

Une notice Badnet vous sera distribué en temps voulu avant le début des IC D-Loisirs.

15. RESERVES ET RECLAMATIONS

Les capitaines peuvent faire remonter toutes réclamations au responsable de ce championnat ou à la CDI.